

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**21223-32 Alkaline Cyanide Reagent**

Date de révision: 27.11.2017

Code du produit: 2122332

Page 1 de 9

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

21223-32 Alkaline Cyanide Reagent

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Analyse de l'eau

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: HACH LANGE GmbH  
Rue: Willstätterstr. 11  
Lieu: D-40549 Düsseldorf  
Téléphone: +49 (0)211 5288-383  
e-mail: SDS@hach.com  
Internet: www.de.hach.com  
Service responsable: HACH LANGE NV/SA  
Motstraat 54  
B-2800 Mechelen  
Tel. +32 15 42 35 00 \* Fax +32 15 41 61 20  
e-Mail: info-be@hach.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +32 (0)70 245245**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 2

Toxicité aiguë: Acute Tox. 3

Toxicité aiguë: Acute Tox. 3

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 1

Mentions de danger:

Mortel par contact cutané.

Toxique par inhalation.

Toxique en cas d'ingestion.

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Sodium cyanure

hydroxyde de sodium

**Mention**

Danger

**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H310

Mortel par contact cutané.

H301+H331

Toxique par ingestion ou par inhalation.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**21223-32 Alkaline Cyanide Reagent**

Date de révision: 27.11.2017

Code du produit: 2122332

Page 2 de 9

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
 P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**Conseils supplémentaires**

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

**2.3. Autres dangers**

Aucun à notre connaissance.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2. Mélanges**
**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
7732-18-5	Eau			85-90 %
	231-791-2			
143-33-9	Sodium cyanure			1-7 %
	205-599-4	006-007-00-5		
	Acute Tox. 1, Acute Tox. 2, Acute Tox. 2, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 1; H310 H330 H300 H400 H410 EUH032			
1310-73-2	hydroxyde de sodium			1-5 %
	215-185-5	011-002-00-6		
	Skin Corr. 1A; H314			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
 Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

**Après inhalation**

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 21223-32 Alkaline Cyanide Reagent

Date de révision: 27.11.2017

Code du produit: 2122332

Page 3 de 9

#### Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

#### Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

#### Après ingestion

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation et corrosion, Toux, Insuffisance respiratoire, Perte de conscience, Spasme

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gases de combustion ou de vapeurs dangereuses (Cyanures)

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

#### Information supplémentaire

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

13. Considérations relatives à l'élimination

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conservé hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**21223-32 Alkaline Cyanide Reagent**

Date de révision: 27.11.2017

Code du produit: 2122332

Page 4 de 9

**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m <sup>3</sup>	F/m <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
143-33-9	Sodium (cyanure de)	-	-		(8 h)	
		-	5		Courte durée (15 min)	
1310-73-2	Sodium (hydroxyde de)	-	2		(8 h)	
		-	-		Courte durée (15 min)	

**8.2. Contrôles de l'exposition**
**Contrôles techniques appropriés**

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.

**Mesures d'hygiène**

Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité avec protections latérales

**Protection des mains**

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

**Protection de la peau**

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Protection respiratoire**

Utiliser un appareil de protection respiratoire pour effectuer des opérations qui peuvent entraîner une exposition aux vapeurs du produit.

appareil respiratoire avec filtre Type: B

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	inodore	
pH-Valeur (à 20 °C):		12,3
<b>Modification d'état</b>		
Point de fusion:		donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		92 °C
Point de sublimation:		non applicable
Point de ramollissement:		non applicable
Point d'écoulement:		non applicable
Point d'éclair:		non applicable
<b>Inflammabilité</b>		
solide:		non applicable
gaz:		non applicable

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**21223-32 Alkaline Cyanide Reagent**

Date de révision: 27.11.2017

Code du produit: 2122332

Page 5 de 9

**Dangers d'explosion**

non applicable

Limite inférieure d'explosivité:

non applicable

Limite supérieure d'explosivité:

non applicable

Température d'inflammation:

non applicable

**Température d'auto-inflammabilité**

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Température de décomposition:

non applicable

**Propriétés comburantes**

non applicable

Pression de vapeur:

donnée non disponible

Densité (à 20 °C):

1,112 g/cm<sup>3</sup>

Densité apparente:

non applicable

Hydrosolubilité:

complètement soluble

(à 20 °C)

**Solubilité dans d'autres solvants**

soluble

Coefficient de partage:

donnée non disponible

Viscosité dynamique:

donnée non disponible

Viscosité cinématique:

donnée non disponible

Durée d'écoulement:

donnée non disponible

Densité de vapeur:

donnée non disponible

Taux d'évaporation:

0,57

(à 20 °C)

Épreuve de séparation du solvant:

donnée non disponible

Teneur en solvant:

donnée non disponible

**9.2. Autres informations**

Teneur en corps solides:

non applicable

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Danger de réactivité: Acides

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit avec les substances suivantes: Acides

**10.4. Conditions à éviter**

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

**10.5. Matières incompatibles**

Acides, Oxydants

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**21223-32 Alkaline Cyanide Reagent**

Date de révision: 27.11.2017

Code du produit: 2122332

Page 6 de 9

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**
**Toxicité aiguë**

H310 - Mortel par contact cutané.  
Toxique par inhalation et par ingestion.

**ETAmél calculé**

ATE (par voie orale) 73,5 mg/kg; ATE (dermique) 113,2 mg/kg; ATE (par inhalation vapeur) 7,35 mg/l; ATE (par inhalation aérosol) 0,735 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
143-33-9	Sodium cyanure				
	par voie orale	DL50 4,8 mg/kg	rat		
	dermique	DL50 7,7 mg/kg	lapin		
	par inhalation (1 h) vapeur	CL50 0,16 mg/l	rat		
	par inhalation aérosol	ATE 0,05 mg/l			

**Irritation et corrosivité**

Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses.

**Effets sensibilisants**

Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Ne contient pas de composé listé comme cancérogène

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

**Danger par aspiration**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**Information supplémentaire**

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
143-33-9	Sodium cyanure					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 0,083	96 h	Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)		
1310-73-2	hydroxyde de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 45,4	96 h	Onchorhynchus mykiss		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**21223-32 Alkaline Cyanide Reagent**

Date de révision: 27.11.2017

Code du produit: 2122332

Page 7 de 9

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**12.4. Mobilité dans le sol**

donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

donnée non disponible

**12.6. Autres effets néfastes**

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Code d'élimination des déchets - Produit**

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

UN 2922

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, NSA

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

8

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

8, 6.1

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU:**

UN 2922

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Corrosive liquid, toxic, n.o.s.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

8

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

8, 6.1



Marine polluant:

--

EmS:

F-A,S-B

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**21223-32 Alkaline Cyanide Reagent**

Date de révision: 27.11.2017

Code du produit: 2122332

Page 8 de 9

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 2922
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	Corrosive liquid, toxic, n.o.s.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	8, 6.1

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui



Matières dangereuses: Sodium cyanure

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Utiliser un équipement de protection individuelle.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Sans rapport

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 3 - pollue fortement l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Révision: 27.11.2017  
Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 4, 11  
Révision: 27.04.2015  
Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H301+H331	Toxique par ingestion ou par inhalation.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**21223-32 Alkaline Cyanide Reagent**

Date de révision: 27.11.2017

Code du produit: 2122332

Page 9 de 9

EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*